



Faire quitter du domicile un enfant adulte hébergé avec revenu

Par **wenda78**, le **12/06/2013** à **21:45**

Bonsoir,rnVoilà pour résumer depuis plusieurs mois, mon frere agé de 38ans hébergé a titre gratuit chez sa mere(la mienne aussi) lui fait vivre un véritable enfer. En effet depuis un peu + d'un an il ce trouve en arret maladie et à un probleme avec l'alcool d'ou c nombreuses "altercations" voir pire injures et + envers elle. *a mere a bien essayer de lui parler de lui dire de se soigner ou de quitter la maison, mais non il ne le veux pas et ne veux pas partir non plus!!! A beaucoup de reprise il y a eu force d lordre et pompier car il était non maitrisable, mais de leur dire ils ne peuvent rien faire!. Entre ma mere et mon frere plus aucun dialogue peux etre serieusement réfléchi et abouti, Il ne veux ni se soigner ni quitter la maison! Ma mere ne sait plus quoi faire, ce qui est possible et non, pouvez-vous m'aider svp avant que l'irréparable arrive suite aux nerfs mit a bout? merci par avance de votre réponse

Par **jibi7**, le **13/06/2013** à **01:39**

bonjourrnIl faudrait que votre mere porte plainte contre son fils, ce qui n'est pas facile pour se faire aider elle doit pouvoir contacter des services sociaux etc..rnj'ai trouvé dans un article sur les parents maltraités ce "numéro vert «Jeunes Violences Ecoute» (0 800 20 22 23), créé en 2000 par le conseil régional d'Ile-de-France, a d'ailleurs constaté une augmentation des appels de parents victimes de leurs enfants. "..

Par **wenda78**, le **13/06/2013** à **11:36**

merci de votre réponse, mais pour porter plainte encore faudrait-il avoir "blessures" et comme la gendarmerie nous l'on si bien dit rien ne pourra rien être intenté contre lui dans le domicile...

Par **cocotte1003**, le **13/06/2013** à **12:58**

Bonjour, si le domicile est à votre mère, elle peut déposer les affaires de votre frère devant la porte et changer les serrures. Elle n'a ni à l'entretenir, ni à l'héberger si elle ne le souhaite pas, cordialement

Par **wenda78**, le **13/06/2013** à **13:37**

oui il l'est, sans changer les serrures ma mère l'a prié de partir mais ne veut pas, il a bien été mis à la porte plusieurs fois mais le dernier en date le résultat carreaux de porte cassé!!!il croit qu'elle n'a aucun recours contre cela donc pour lui il est "intouchable"!

Par **jibi7**, le **13/06/2013** à **14:05**

d'où l'utilité de la plainte prise avec notification de son éviction par huissier ou mesure d'éloignement à demander en urgence. S'il travaille cet avis pourrait lui être adressé sur son lieu de travail, peut-être cela le marquera-t-il ?